



Bail commercial et renouvellement

Par **dubolenor**, le **28/06/2010** à **12:37**

Bonjour,

j'ai loué un local commercial par bail 3/6/9 avec effet au 1^{er} juillet 1994. Dans les délais impartis, le locataire m'a adressé une demande de renouvellement que j'ai accepté. Un nouveau bail, copie conforme du précédent a été rédigé par mon notaire. Le locataire a toujours refusé (par personne interposée) la signature de ce nouveau bail pour la période du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2012 sous prétexte que les honoraires demandés par le notaire sont trop élevés.

Ce locataire me cherche des ennuis tout azimut. Nos relations sont tendues voire explosives. Aussi je veux qu'il respecte ses engagements. Suis-je en droit de l'obliger à signer ce bail ? si oui par quel moyen ?

Il faut également savoir qu'il ne respecte pas certaines clauses du bail (par exemple les portes qui donnent sur l'extérieur du bâtiment n'ont jamais été repeintes et de ce fait sont à changer)

Merci

Par **fabienne034**, le **28/06/2010** à **12:57**

bonjour,

super il n'a pas signé le bail et payé le loyer vous attendez 2012 et vous fixez le loyer que vous voulez puisque personne même pas un juge ne pourra pas s'y opposer

je ne vois pas pourquoi vous vous plaignez !

pour tout savoir sur le bail commercial

<http://www.fbIs.net/ARRETCOMMERCIAL.htm>

Par **dubolenor**, le **28/06/2010 à 15:16**

Bonjour,

Merci pour votre réponse aussi rapide que satisfaisante. Cependant il y a peut être un hic, en effet que se passera t-il en 2012, à la fin du bail, si le locataire demande le renouvellement ?

Merci